

Confréries de France

**Bulletin de liaison et d’Information du**

**Conseil Français des Confréries**

**Fédération Officielle**

**http://www.conseil-francais-confreries.fr/**

 **septembre 2018**

**Editorial de la Présidente Solange Massenavette**

L’été fut beau, l’été fut chaud et avec lui une grande torpeur.

Tout fut si calme que même le Conseil a fait une pause.

Nous félicitons les confréries qui ont organisé leur chapitre pendant cette période estivale et quand même un peu caniculaire.

Mais maintenant il faut penser à reprendre le cours de la vie.

Septembre verra comme les années précédentes, la fête de la gastronomie. J’ose espérer que celles qui font des manifestations ce jour là, auront pensé à s’inscrire sur le site du ministère.

L’automne voit aussi fleurir les salons et autres rencontres gastronomiques. Pour certains groupements régionaux et confréries, c’est une période importante et il serait bien que des infos remontent vers le Conseil afin d’en faire profiter les autres adhérents. Merci de votre coopération.

A vous tous, bon courage pour la rentrée, bel automne et sachez que votre Conseil est toujours à votre écoute, n’hésitez pas si vous avez besoin de renseignements.

Avec toute mon amitié

**La Présidente Solange Massenavette**



Confréries de France

8, rue de la Poste 36110 Vineuil
Tél. : 02.54.36.64.08

**smberry2@neuf.fr**

**http://www.conseil-francais-des-confreries.com/**

Directrice publication : Solange Massenavette
IPNS Rédigé, réalisé, envoyé ou tiré par

Edmond-Louis Simoneau : **elsimoneau@aol.com**

Sommaire

**Editorial de la Présidente**

Compte rendu du Conseil d’Administration du 12 juin 2018

Qu’apporte le Conseil ?

Féte de la Gastronomie

Création de l’Ambassade de Bourgogne

Infos sur le Conseil



Compte rendu

Conseil d'Administration Conseil Français des Confréries

Conseil d'Administration du 12 Juin 2018 à CHAMPLAY / VINEUIL

Auvergne (3)

Michel LAVERGNE Jean-Louis PIGNOT Yolande BERZOSAS

Centre (5) Solange MOREAU-MASSENAVETTE Edmond-Louis SIMONEAU

Alain SENECHAL Vincent De LUCA Jean SAVARIT

Bourgogne-Franche Comté Christian POYER

Ile de France Michel DEVOT

Grand Est (4) Laurent GANGLOFF Annie GARNIER Jean-Pierre ROUSSEL Monique PETIT (pouvoir à J-P ROUSSEL)

Hauts de France (2) Serge BUCHARD Philippe HAELTERMAN Alain SURET

 Normandie Paul GROSSIER

Pays de La Loire (3) Jean-Paul BASSET Jean RUAULT (pouvoir à Solange MOREAU-MASSENAVETTE) Henri-Pierre GAUTHIER

Excusés: (6)

M-C PENNENGER Robert PAGES Geneviève ESTIOT

Georges JEGOU Gérard PELLIGRINI Daniel BERTHELOT

Absents (6)

Marc MAINFONDS Serge RENOUARD Philippe JOUVIN

Ruben MARTINOVSKY Jacky HAIM Eliane IMBERT

Avant l'ouverture de la réunion Jean-Pierre avise les participants de l'enregistrement de la réunion pour uniquement lui faciliter le C.R et éviter les oublis.

Solange MOREAU-MASSENAVETTE remercie les représentants de leur présence.

Avant de donner la parole aux représentants afin qu'ils se présentent étant donné qu'il y a des nouveaux membres ce jour, elle nous précise qu'Alain GOURMANEL, suite à des problèmes de santé, ne peut plus assumer sa "charge" et a demandé à Jean-Paul GROSSIER avec l'aval des autres Confréries de lui succéder. Tour de table pour les nouveaux membres qui se présentent Jean-Paul GROSSIER est le premier à prendre la parole, suivi de Christian POYER, Président de l'Ambassade de Bourgogne-Franche Comté Grand-Maître de la Confrérie de la Moutarde de Dijon. Avant de passer la parole Alain SENECHAL Président de l'Ambassade de la Région Centre Val de Loire qui va présenter les nouveaux membres dont certains issu de Confréries qui ne sont pas à jour de la cotisation 2018. Elle souhaite que lors de C.A. nous ne sommes pas là pour polémiquer mais pour faire avancer le Conseil Français des Confréries. Il s'est passé certaines choses dans "ma" Région Centre et je le regrette et tout ce qui s'est passé avant je ne veux plus en entendre parler, nous devons avancer car nous sommes là pour travailler main dans la main en toute amitié.

Jean-Pierre intervient en précisant que le Conseil d'administration du 28 Avril dernier a entériné le fait qu'il y a deux Groupements dans la Région Centre Val de Loire, et nous n'avons pas à y revenir.

Michel LAVERGNE abonde dans ce sens précisant qu'en l'état de "nos" Confréries, il faut faire attention aux choses que l'on fait. Nous ne sommes pas la pour se chamailler mais pour travailler dans la bonne humeur.

Intervention d'Alain SENECHAL : Effectivement il y a eu une élection on va un peu oublier tout cela, c'est vrai que c'est très désagréable, c'est extrêmement embêtant (j'avais un autre mot pour ça) ça met tout le monde mal à l'aise, ce n'était pas le but. Ce qui a été fait a été fait en fonction de texte qui apparaisse dans les statuts du C.F.C. et dans des règles démocratiques. Au jour d'aujourd'hui voici les personnes qui sont élues comme membres du C.F.C. à savoir : Vincent DE LUCA , Jean SAVARY et Serge RENOUARD qui est absent ce jour (suite aux intempéries, il ne pouvait être avec nous). Il y a aussi Monique DE LUCA qui accepte d'être suppléante.

Suivent dans les présentations: Laurent GANGLOFF des Sénatus Singularis Porcus Porceletarum, Président de la Fédération Régionale des Confréries du Grand Est,

Philippe HAELTERMAN de la Ficelle Picarde Amiénoise,

Jean-Louis PIGNOT, Yolande BERZOSAS. Michel LAVERGNE Président de l'Union des Confréries d'auvergne. Annie GARNIER Confrérie des produits du Pissenlit Vice-présidente de la F.R.C.G.E. . Jean-Pierre ROUSSEL Secrétariat

(s) des Rognons Blancs, de la F.R.C.G.E et du C.F.F. (oui je sais je cumule)

Henri-Pierre GAUTIER (2ème cumulard) Trésorier (s) Vigneron du Bellay de l'Ambassade des pays de la Loire et du C.F.C.

Alain SENECHAL Président de l'Ambassade de la Région Centre Val de Loire, Vincent De LUCA, G-M de la Confrérie de mangeux d'esparges de Sologne, nouvellement élu membre au C.A. se présente.

Solange demande à Jean SAVARY dont la Confrérie n'est pas à jour de la cotisation 2018 de se présenter.

Alain SENECHAL intervient pour préciser que la confrérie est belle et bien à jour de la cotisation mais que le trésorier de l'ambassade n'a pas fait le transfert vers le trésorier du Conseil.

Intervention de Vincent DE LUCA qui déclare "Solange voulait passer dessus, mais il n'empêche que dans les statuts il est dit que la cotisation du C.F.C. doit être réglée avant le 31 Décembre" Solange intervient pour calmer le débat qui aurait tendance à dévier. Jean SAVARY de la Commanderie du Fromage de Sainte Maur de Touraine se présente. Michel DEVOT Confrérie Saint Grégoire qui déclare si vous voulez faire table rase du passé, il faut proposer des projets d'avenir. Puis il nous parle des projets de COCORICO (groupement Ile de France).

Prise de parole d'Edmond-louis SIMONEAU.

Serge BUCHARD Président de l'Ambassade des hauts de France prend la parole pour présenter son Ambassade ainsi que la prochaine Assemblée Générale qui se déroulera le 16 Mars 2019 à TOURCOING. Il passe la parole à la confrérie de l'ordre du poireau

Jean-Paul BASSET Confrérie des Gastronomes Barbus

Approbation du C.A du 28 Avril 2018 Jean-Pierre n'ayant pas reçu de remarque dans les 15 jours après l'envoi du compte rendu de ce C.A. il repose la question afin de savoir s'il y a des remarques. Sans réponse le compte rendu est mis au vote : contre 0 abstention 0 adopté à l'unanimité.

Le point sur les cotisations. Henri-Pierre précise que hier soir 244 cotisations dont 19 nouvelles. Fin 2017 nous en avions 290.

N°1: L’Assemblée Générale du Conseil Français des Confréries de l'Année N se déroule entre le 15 mars et le 15 Juin de l'Année N + 1. Elle étudie, en priorité, les rapports: moral, d'activités et financier de l'Année N.

N°2: Les groupements régionaux qui souhaitent adhérer au Conseil Français des Confréries versent une cotisation annuelle en leur nom propre. Cette cotisation est identique à celle d'une confrérie et représente l'engagement moral du Groupement Régional.

N°3: Pour pouvoir voter à l'Assemblée Générale du Conseil Français des Confréries (C.F.C.) de l'année N, les Groupements Régionaux et les Confréries doivent être adhérents au titre de l'Année N et donc à jour de leur cotisation au tire de l'Année N , au 31 décembre de l'Année *N (Pour être clair pour pouvoir avoir un droit de vote, à l’’ A.G de 2019, la confrérie doit être à jour de la cotisation 2018 au 31 Décembre 2018)*

N°4: Les représentants des Groupements Régionaux sont désignés (élus) sous leur responsabilité, par les Groupements Régionaux avant le 31 décembre de l'Année N pour l'Année N+1. Le nombre de représentants est défini par les statuts du Conseil Français des Confréries. *(Il en résulte que pour pouvoir prendre part à un C.A. en 2019 le représentant d'un groupement devra avoir sa Confrérie à jour de la cotisation 2019) .*

N°5: Le représentant des Confréries Indépendantes, dans chaque région, est élu, dans chaque région par les Confréries Indépendantes lors d'un scrutin organisé sous le contrôle du C.F.C... Cette élection devant intervenir entre le 15 et le 31 janvier de l'Année N pour l'Année N. L'existence d'un représentant pour une région est définie pas les statuts du C.F.C*. (dés qu'il y a au minimum 5 confréries indépendantes adhérentes, le C.F.C. les mets en relation afin qu'elles désignent un(e) représentant(e) titulaire et un(e) représentant(e) suppléant (e).)*

N°6: Si la condition d'existence d'un représentant est réunie, chaque Confrérie Indépendante désigne un électeur (par son adresse courriel) et éventuellement un candidat avant le 10 janvier de l'Année N. Si aucun candidat n'est désigné dans la région concernée, il n'y aura pas de représentant.

N°7: Le C.F.C. crée un fonds de soutien à l'action des Groupements Régionaux. Pour l'Année N, ce fonds est alimenté par un montant de 20% des cotisations perçus pour l'Année N-1.

N°8: Au titre de l'année N, le C.F.C. peut accorder son soutien à un maximum de 4 Groupement Régionaux (pas de saupoudrage) et l'aide accordée à un Groupement Régional ne peut pas être supérieur à 25% du fond annuel *(pas de favoritisme. Les "candidats devront fournir un dossier complet accompagné d'une lettre de motivation qui revêt un caractère exceptionnel).*

N°9: Un Groupement Régional ne peut pas recevoir une aide deux années consécutives*. (sachant qu'il y a environ 12 groupements, en fait cela reviendrait à une aide tous les 3 ans)*

N°10: Le montant des aides non accordées au titre de l'Année N est reporté sur l'Année N+1 N°11: Le Groupement Régional recevant une aide s'engage à mettre en relief l'action du C.F.C.

N° 12: Les statuts et règlement intérieur du C.F.C. seront adoptés, si nécessaire, pour appliquer les précisions adoptées.

Concernant la création d'un fonds de soutien (points 6 - 7 - 8 et 9) ils sont mis au vote. *Contre:* Jean-Paul GROSSIER -

*Abstention:* Jean-Paul BASSET et Christian POYER.

Assemblée Générale du Conseil Français des Confréries du 28 Avril 2018. Annie GARNIER Vice-présidente de la Fédération Régionale des Confréries du Grand Est, nous fait un bilan net et précis des comptes avec un excédent. Christian POYER demande pourquoi le Conseil verse une aide à un groupement de Confrérie qui organise une manifestation régionale et qu'il n'aide pas une Région qui organise l'Assemblée Générale du dit Conseil? Réponse

D’Annie GARNIER "tout simplement parce-que nous n'avons pas demandé. Nous avons fait un budget prévisionnel et au vu de celui-ci, nous n'avons pas jugé utile de faire une demande. (dans la logique, lorsque vous faite un chapitre, vous calculez le prix de revient de votre manifestation puis vous fixez un prix) et bien c'est ce que nous avons fait. Solange intervient expliquant qu'il a quelques années, "la Normandie qui souhaitait organiser l'Assemblée Générale à DEAUVILLE demandait au Conseil Français des Confréries 30000€. Michel DEVOT intervient ce qu'il souhaite, c'est que lorsqu' il y a une grande manifestation Régionale, le Conseil soit partenaire en versant "une subvention" il devient alors partenaire. Intervention de Michel LAVERGNE qui déclare: "cela veut dire que dans toutes les publicités que tu feras, il y aura l'emblème du Conseil Français des Confréries (lire le Logo du Conseil Français des Confréries)

. Solange notre Présidente nous fait part d'un Mail en date du 23 Mai qu'elle a reçu de Mme Clémence HENROT Chargée de projet auprès du Commissariat Général de la Fête de la Gastronomie Gout de France (C.G.F.G.G.F.), manifestation qui se tiendra cette année les 21 - 22 - 23 Septembre autour du gout dans tous ses sens. Précisant qu'en 2017 de nombreuses Confréries ont encore rejoint notre événement mettant en avant les terroirs et le savoir-faire. Le C.G.F.G.G.F. souhaiterait vivement développer ces initiatives en fédérant des Confréries, l'occasion de faire découvrir une Région et ses spécialités lors d'un moment festif et convivial en ce sens le C.G.F.G.G.F. souhaite échanger avec le C.F.C. sur une éventuelle coopération. Et de préciser que la Fête de la Gastronomie Gout de France et un projet porté par le Ministère de l'Economie et des Finances depuis 2011 en partenariat avec la Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Ce rendez-vous annuel est l'occasion de promouvoir notre patrimoine gastronomique, ses métiers ses savoir-faire, il consiste à se rassembler autour d'événements conviviaux et pédagogiques Piquenique, Banquets, dégustations, démonstrations, conférences, portes ouvertes . . . . Dès 2018 l'événement change d'appellation pour se nommer Gout de France. Le plan d'action gouvernemental Gout de France annoncé par le Président de la République le 27 Septembre dernier a vocation à faire rayonner à l'International l'excellence de la gastronomie et à soutenir sur nos territoires une alimentation saine, locale et éco-responsable. L'événement évolue ainsi tout en conservant ses valeurs fondatrices. Les Objectifs: valoriser les activités, les savoir faire, donner plus de visibilité aux différents acteurs grâce à de nombreux partenariats médias et aux réseaux sociaux créer de nouvelles dynamiques, vivre et partager une belle expérience. Mme Clémence HENROT souhaiterait prendre un rendez vous téléphonique ou nous recevoir au Ministère de l'Economie et des Finances

Solange à fait une réponse en précisant qu'elle nous ferait part de ce courriel ce jour lors de notre réunion. Mme Clémence HENROT a alors proposé que lors de notre réunion, Mr Jean-Jacques PINET puisse être présent, ce que notre Présidente a accepté. Hors hier soir (le 11 Juin) un mail précisait que Mr PINET ne serait pas présent car les horaires de train ne correspondaient pas.

De longs échanges sur ce que l'on devrait faire. Il en ressort que le Conseil va prendre attache avec le Commissariat Général de la Fête de la Gastronomie. Le Conseil demande que les Groupements ou les confréries qui organisent une manifestation qui entre dans le cadre de la Fête de la Gastronomie fassent remonter les informations qui vont dans ce sens afin que les Conseil soit au moins au courant et puisse à son tour faire remonter l'information vers Bercy. Il est précisé que les Confréries peuvent s'inscrire directement sur le site dédié à cette manifestation. Les coordonnées sont sur le site du Conseil Français des Confréries.

Le Bureau du Conseil informe les membres du Conseil d'Administration que ce matin il a été évoqué la domiciliation du siège social du Conseil Français des Confréries. Actuellement il est situé Maison des associations 46 ter rue Sainte Catherine 45000 ORLEANS. Hors il a été constaté que le courrier qui arrive à cette adresse n'est pas toujours relevé puisque personne du bureau ne réside dans cette agglomération. Un transfert facturé par la poste pour une durée de 6 mois n'est pas renouvelable. Le bureau propose de faire le changement pour que le dit siège social soit situé chez le ou la président (e). Intervention de Christian POYER qui nous fait par d'un courrier émanant du Groupe Eiffage constructeur de la Cité de la Gastronomie de DIJON, adressé à Mr le Maire de DIJON l'informant de l'ouverture d'une boite postale au nom du Conseil National de Confréries de France. Dans un premier temps dans la semaine à venir la poste doit ouvrir cette boite au nom d'EIFFAGE puis elle pourrait être mise au nom du Conseil Nationale des Confréries. Cette boite pourrait fonctionner pendant les travaux. EIFFAGE se chargerait de réexpédier le courrier à la présidente actuelle. Un débat animé sur le bien-fondé de cette domiciliation à la Cité de la Gastronomie de DIJON. Intervention de Jean-Pierre ROUSSEL qui demande **pourquoi privilégier une Cité plus qu'une autre**. Le prochain Conseil d'Administration se tiendra le 16 Octobre à CHAMPLAY 36110 VINEUIL, nous prendrons une décision ce jour là, nous avons le temps d'y réfléchir et de venir avec des idées.

Serge BUCHARD nous présente l'ébauche du programme de la prochaine Assemblée Générale du Conseil Français des Confréries qui se déroulera le Mars 2019 à TOURCOING profitant de la parade des Géants (30 Géants).

Intervention de Christian POYER qui nous informe de la mise sur pied de la Vallée Mondiale de la Gastronomie qui couvrirait la Bourgogne-Franche Comté, l'Auvergne et Rhône Alpes.

Intervention de Jean-Louis qui souhaiterait que nous prenions attache avec un service juridique pour le besoin des confréries (qui pourrait aider à régler les différents litiges ou problèmes qu'une confrérie pourrait rencontrer

Intervention de Vincent DE LUCA. Si nous sommes en démocratie j'aurais 3 questions à poser et une proposition.

La première si j'ai bien lu le bulletin la création d'une nouvelle entité (nouveau groupement) dans les régions qui ont augmenté il existe en France deux Régions qui n'ont pas augmenté c'est la Corse et le Centre pourtant dans le Centre il va y avoir une nouvelle entité (nouveau groupement)

La deuxième, si j'ai bien compris cette entité (ce nouveau groupement) fait payer 18 euros qu'elle reverse entièrement au Conseil Français des Confréries. Comment vit-elle ? D’où vient l'argent ? Est-ce qu'elle a la poule aux œufs d'or ?

La troisième, c'est au sujet du renouvellement des membres du bureau. Quand fait-on appel pour les candidatures ? Quels sont les délais pour s'inscrire? Qui peut s'inscrire? Pourquoi un bureau élu pour 3 ans n’est pas renouvelable par tiers tous les ans? Ce qui m'étonne. Pourquoi il n'y a pas une présidence tournante par région puisque dans le bureau il a des personnes de plusieurs régions.

La proposition: On a malheureusement eut des orages qui ont détruits à plusieurs endroits des vignobles Est-ce que le C.F.C. ne pourrait pas demander à toutes les Confréries Vineuses de France d'offrir un carton de 6 bouteilles ou 12 s'ils le veulent pour une vente aux enchères qui serait faite au profit de quelques vignerons. Cette vente aux enchères pourrait être faite à la Cité de la Gastronomie de DIJON en demandant au commissaire-priseur qui fait les ventes à BEAUNE, ou la veille du symposium à BERCY avec le spécialiste de vente de vins sur PARIS.

Ce pourrait être une action du Conseil Français des Confréries, Si l'on arrive à monter cela on passerait dans les journaux papiers ou télévisés ainsi que les radios. Ce serait une manifestation caritative qui mettrait en valeur les Confréries. Je ne dis pas que c'est facile mais je dis qu'il faut faire vite et cela mériterait que l'on y pense et qu'on le fasse.

Intervention d'Henry-Pierre qui déclare que l'Ambassade du Centre pourrait être porteur du sujet et demander le soutien du Conseil Français des Confréries.

Vincent DE LUCA intervient à nouveau en ces termes: Alors encore une fois le Conseil Français des Confréries fait tout . . . mais c'est aux Ambassades et aux Confréries de faire.

Prochaine réunion du Conseil d'Administration le 16 Octobre 2018 à CHAMPLAY / VINEUIL 36110

*Les actions qui ont pour objet de contester les décisions prises lors du Conseil d'Administration du Conseil Français des Confréries du 12 Juin 2018 à CHAMPLAY/VINEUIL, doivent être sous peine d'échéance, être introduite par les opposants ou défaillants dans un délai de 15 (quinze) jours à compter de la notification par mail des décisions qui leur est faite à la diligence du bureau.*

Solange MOREAU-MASSENAVETTE Jean-Pierre ROUSSEL

Présidente Secrétaire

(Original signé) (Original signé)



**Il n’est pas rare d’entendre demander ce qu’apporte le Conseil aux confréries qui y adhèrent.**

**La réponse est simple : beaucoup de choses pour une cotisation de 18 €, avec une réduction de20 % sur la SACEM, bien souvent jusqu’à 150 € voire beaucoup plus, puis des remises sur nombre d’hôtels et de complexes sans compter le fait que vous trouvez un listing importants d’adresses, les dates de chapitres, le fait d’être ensemble dans une fédération, vous avez également des conseils juridiques, un site sur lequel vous pouvez intervenir, des bulletins chaque trimestre qui sont à votre disposition, des aides quand vous faites quelque chose d’ampleur national...**

**Le tout pour 18 €. Où pouvez-vous, dans le monde confrérial, trouver autant d’avantages ?**

**La cotisation est rapidement rentabilisée.**

Il n’est jamais inutile de rappeler les avantages non négligeables pécuniaires que le Conseil apporte aux confréries adhérentes :

-      Remise SACEM

-      Assurances MACIF et SMACL

-      Remises sur certaines chaines d’hôtels :

o   Logis de France

o   B&B

o   Inter Hôtel – Pt Déj.

o   Thalasso Pornic

Ces avantages sont détaillés sur le site.

Jetez-y un coup d’œil et vous verrez tout ce que vous avez droit.

***http://www.conseil-francais-confreries.fr***





Fête de la Gastronomie – Goût de France

La **Fête de la Gastronomie – Goût de France** arrive à grand pas et affiche désormais les couleurs de son édition 2018. Cette dernière évoluera autour du thème du « **Goût dans tous ses sens** », et aura lieu les **21, 22 et 23 septembre** prochains !

Une délicieuse occasion pour chacun d’entre vous de **renouveler l’expérience de la Fête** en y apportant des projets et des événements à votre image !

Il y en aura pour tous les goûts, de la balade gastronomique, aux portes ouvertes, en passant par la dégustation de produits, les ateliers des grands chefs, les menus exceptionnels… et ce **partout en France et au-delà** !

**Il est encore temps de s’inscrire**

Pour participer à cette célébration gastronomique, populaire et fédératrice, rien de plus simple ! Vous pouvez **inscrire votre événement à ce lien  :** [https://www.economie.gouv.fr/fete-gastronomie/participer](https://www.economie.gouv.fr/fete-gastronomie/participer%22%20%5Ct%20%22_blank).

Il sera ensuite labellisé « **Fête de la Gastronomie – Goût de France** » et vous recevrez un kit de communication adaptable à votre projet et pourrez bénéficier d’une visibilité sur nos différents réseaux.

**Le plus ?** L’équipe de la Fête se tient à votre disposition pour vous accompagner et vous soutenir durant l’ensemble de vos démarches !

Venez mettre en lumière la qualité des produits et les savoir-faire d’ici et d’ailleurs, en participant à un événement national, porteur du développement économique et valorisant vos territoires !

**Commissariat Général à la Fête de la Gastronomie – Goût de France**

**Clémence HENROT**

**Chargée de projet**

01 53 18 80 15

clemence.henrot@finances.gouv.fr

Ministère de l’Economie et des Finances

139 rue de Bercy

Teledoc 536

L’art et la gastronomie entretiennent une relation particulière. Il suffit d’ouvrir un livre, de franchir le seuil d’un théâtre ou de parcourir les salles d’un musée pour s’en apercevoir…

*Le Déjeuner*de François Boucher, daté de 1739, nous invite à entrer dans le quotidien des familles bourgeoises du XVIIIème siècle. Manet, quand à lui nous fait plonger dans la peinture moderne du XIXème siècle, un brin provoquante avec *Le Déjeuner sur l’herbe*. A travers les époques, les peintres se sont emparés de la thématique du repas, pour dépeindre leur société. Pour chaque culture, le repas est un moment essentiel et chargé de symboles.

Manger, c’est avant tout un art de vivre, une culture. C’est une manière de s’exprimer, de se révéler, de partager : *« Dis-moi ce que tu manges et je te dirai qui tu es ».*C’est aussi un moyen d’apprivoiser de nouvelles saveurs, de nouveaux goûts, de se laisser aller à la découverte.

Manger, c’est une manière de se tenir, de mettre en place une table, de se réunir. Nous prenons plaisir à nous mettre autour d’une jolie table bien dressée, y passer du temps pour se régaler, épiloguer, débattre, rire, chanter.

La gastronomie française apparaît alors comme un patrimoine culturel riche à part entière, par ses produits, ses savoir-faire mais aussi et surtout par les traditions qui se sont créées. Au quotidien, notre manière de nous alimenter est le miroir de l’identité culturelle de notre pays, de notre personne.

C’est cette culture française que nous avons souhaité mettre à l’honneur pour cette nouvelle lettre gastronomique. Pour notre plus grande joie, la 8ème édition de la Fête de la Gastronomie – Goût de France sera culturelle ! Au cœur des musées, dans les librairies, dans les théâtres, nous ferons un saut dans l’histoire pour partir à la découverte des origines de ce patrimoine qui nous est cher.

***“Protéger des produits, des techniques, des savoir-faire, la France a toujours su le faire avec une vraie conscience de son identité.”***

***Chef Joël Robuchon (1945-2018), pour L’express***

*L’équipe du Commissariat général à la Fête de la Gastronomie – Goût de France*

**La gastronomie est reconnue comme un patrimoine culturel immatériel, consacré par l’inscription du Repas gastronomique des Français sur la Liste représentative du PCI de l’Humanité (UNESCO).**

Mais sait-on que l’étape préalable à cette reconnaissance est l’inclusion à **l’Inventaire national du Patrimoine culturel immatériel**, un ensemble de plus de**400 pratiques culturelles**, alimenté par le ministère de la Culture depuis 2008 ?

Cet inventaire français comprend aussi **des pratiques gastronomiques** et **des savoir-faire agricoles** **et culinaires** liés à l’élaboration des produits du terroir et aux apports culturels les plus divers.

La tradition de la galette des Rois mexicaine à Paris, la fabrication des sugelli, la transformation des canards gras, la fête de la Cerise à Itxassou, la fête du piment à Espelette, la culture du cresson à Méréville... Autant de pratiques de l’alimentation et de la gastronomie à y découvrir ! Il est même possible de contribuer à l’Inventaire grâce à PCI Lab, la nouvelle plateforme associée.

**Site Culture :** <http://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Patrimoine-culturel-immateriel/L-inventaire-national/Inventaire>

La gastronomie, cet art de faire bonne chère popularisé par le poème de Joseph Berchoux dans « La gastronomie ou l’homme des champs à table » (1811), se traduit dans une **littérature culinaire variée, constituée de traités qui ont marqué les grands moments de l’histoire de la gastronomie, de manuels de cuisine, de revues professionnelles.**

La Bibliothèque nationale de France contribue à la conservation de cette richesse documentaire, qu’elle a en partie numérisée, sans compter des ressources iconographiques composées de menus, affiches publicitaires, photographies de presse, estampes et cartes gastronomiques des régions françaises…

Depuis quelques mois, **un portail spécifique de la bibliothèque numérique Gallica** est venu faciliter l’orientation des internautes et la consultation en ligne de ce patrimoine gourmand.

**Accédez au « Patrimoine gourmand de Gallica » :**

[https://gallica.bnf.fr/html/und/arts-loisirs-sports/patrimoine-gourmand](https://gallica.bnf.fr/html/und/arts-loisirs-sports/patrimoine-gourmand%20%0D)

*(le lien ne s’ouvre pas sur Internet Explorer)*

***« La gastronomie française, ce n’est pas que la cuisine, c’est aussi un art de recevoir***» expliquait Yoann Gregory, Directeur du Restaurant YAM’TCHA, dans une interview pour la Fête de la Gastronomie 2017.

La France possède une tradition des arts de la table particulièrement riche. C’est entre autre ici que naissent au **16ème siècle les repas mondains instaurant des manières et une étiquette à respecter, sous l’influence d’un ouvrage d’Erasme "Civilitas morum puerilium".**Alors que la norme était de manger avec les doigts, la fourchette et la verrerie sont introduits, les bancs sont remplacés par des chaises individuelles, la serviette se popularise pour ne pas se salir.

**Retraçons ensemble l’histoire et l’origine des arts de la table.**

[**Lire cet article**](http://bit.ly/2vQTYYC)



**Informations pour les confréries**

**14ème SYMPOSIUM DES VIGNES D’ILE DE FRANCE 20 OCTOBRE 2018**

Le Confrérie Balnéolaise des Chevaliers de Bacchus, adoubée lors de l’Assemblée Générale ordinaire de Cocorico le 7 avril 2017 à Rueil Malmaison, pour l’organisation du 14ème Symposium des Vignes d’Ile de France, a pris les choses en mains.

 Forte de sa première expérience de 2002, où, jeune confrérie, elle fut choisie pour organiser le 8ème Symposium, prenant le relais de Combs la Ville organisatrice en 2000. La Confrérie de Combs la Ville qui justement organisa, en partenariat avec Livry sur Seine, en 2013, le 13ème Symposium et dernier en date.

 Le Symposium, après un temps de sommeil, revient le 20 octobre 2018 à Bagneux, où nous célébrerons la 14ème édition, de quoi donner, pour d’autres confréries, le désir de poursuivre l’aventure.

A cette occasion, la Confrérie Balnéolaise des Chevaliers de Bacchus fêtera son 20ème Anniversaire, mettant ainsi sur « le pont » plus de 50 bénévoles pour la construction de ce 14ème Symposium, une manifestation qui, n’en doutons pas un seul instant, sera belle et réussie le moment venu.

PROGRAMMATION DU 14EME SYMPOSIUM DES VIGNES D’ILE DE FRANCE

LE 20 OCTOBRE 2018 A BAGNEUX 92

 9 h 00 : Cérémonie d’ouverture du 14ème Symposium

9 h 15 à 12 h 15 : 3 conférences sur le thème de la vigne, du vin, de la gastronomie

15 h 00 : Défilé dans le Vieux Bagneux avec la Bénédiction des bannières à la vigne 16 h 00 : Animation musicale et dansante Place Dampierre

16 h 30 : Concert à - l’église Saint Hermeland - l’auditorium de la musique et de la danse

18 h 45 : Visite de l’Exposition sur la vigne et le vin à l’Espace Léo Ferré 19 h 15 : Résultats du concours des vins d’Ile de France

20 h 00 : Soirée de Gala



Il nous est agréable de vous annoncer la création d’une nouvelle ambassade dénommée : Ambassade des confréries de Bourgogne – Franche Comté.

Cette ambassade a vu le jour sur l’initiative de Mr Christian POYER Gd Maître de la confrérie de la moutarde de Dijon.

Cette ambassade a été créée le 28 mars 2018 et voici le bureau qui a été élu :

 **.** Confrérie de la Moutarde de Dijon : Christian POYER Président-

* Confrérie de l’Escargot de Bourgogne : Gérard ROSA Vice-président –
* Confrérie de la Gaufrette Mâconnaise : Georgette DEGOULANGE secrétaire -
* Confrérie de l’Oignon d’Auxonne : Marie Martin Secrétaire adjointe -
* Confrérie des Gourmets de Marsannay : Gérard LABORIER Trésorier-
* Confrérie du Cassis de Dijon : Denise LAURENCE trésorière adjointe-
* Confrérie du Jambon du Morvan : Arnaud SABATIER Administrateur -
* Confrérie de la poule au Pot : Maurice SURDON : Administrateur –

Cette ambassade adhère au Conseil Français des Confréries et compte aujourd’hui 13 adhérents. Mr POYER est aussi le représentant pour le Conseil au sein du conseil d’administration.

Nous félicitons cette nouvelle ambassade et lui souhaitons longue vie et grande réussite.



**Un site Internet plus adapté pour le Conseil Français des Confréries**

Le site du Conseil Français des Confréries est à votre disposition.

Ce site est plus pratique. vous aurez toutes les informations concernant le conseil et les confréries, et, pour les adhérents, il y a des pages codées réservées aux membres du Conseil. Plus besoin de sauter d’un site sur l’autre

Les confréries adhérentes recevront les codes à leur demande.

A vous ne nous dire quelles améliorations on peut apporter.

**Ce site est le votre ; dites nous ce que vous souhaitez que l’on y mette.**

L’adresse de ce site est simple

[**http://www.conseil-francais-confreries.fr**](http://www.conseil-francais-confreries.fr)

**sans accents, sans çédilles**

Il est déjà dans le référencement google

Je vous conseille d’ouvrir ce site puis de le mettre dans vos favoris en cliquant sur la petite étoile bleueou jaune à droite, en haut de la page d’ouverture sous google ou autre possibilités spécifiques à votre navigation.

Un grand merci à Michel Devot qui a créé l’osatture de ce site et la mise en route

**Le nouveau site du groupement Ile de France Cocorico est en ligne. Voici son adresse internet :**

[**http://www.confreries-coordination-idf.fr/**](http://www.confreries-coordination-idf.fr/)Ce site est similaire au site du Conseil



Nous profitons de ce bulletin pour rappeler :

1°) que certaines confréries indépendantes n’ont pas encore réglé leur cotisation 2018. Il n’y a pas d’appel de cotisation en dehors des bulletins et convocation à l’assemblée générale. Merci donc de vous mettre à jour en envoyant la somme de 18 € au trésorier du Conseil.

2°) que les confréries résidant dans une région où existe une ambassade qui n’est pas adhérente au Conseil, peuvent quand même cotiser à titre individuel.

Conseil Français des Confréries

site : [www.conseil-francais-confreries.fr](http://www.conseil-francais-confreries.fr)

 APPEL DE COTISATION 2018

**Pour les Confréries Indépendantes**

La cotisation nationale 2018 s’élève à 18 € par confrérie. Merci de bien vouloir faire le nécessaire (chèque à l’ordre du Conseil Français des Confréries), en précisant le nombre souhaité de cartes nominatives et les coordonnées de la personne destinataire du reçu, de la carte d’adhérent et des cartes nominatives, auprès de :

Henri-Pierre GAUTIER, trésorier 32 avenue de l’Europe \* 49410 ST FLORENT LE VIEIL 06 86 97 03 25 \* henri-pierre.gautier@wanadoo.fr

Nom Officiel de la Confrérie : \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ Département d’Implantation (ou Pays) : \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_

Adhérez-vous à un Groupement Régional, membre du Conseil Français des Confréries ?

 Oui Non Rayer la mention inutile.

Si oui, votre cotisation nationale doit-être réglée à ce Groupement Régional.

Nombre de Cartes Nominatives souhaitées : \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_

Coordonnées de la personne destinataire des documents (Nom et Prénom, Adresse Postale, Code Postal, Commune, Téléphone, Adresse Courriel) : \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_

****.